

26 août 2008 -12:30

Publication des chiffres du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale

En 2007, 0,76% de la population belge a sollicité un revenu d'intégration sociale auprès d'un CPAS. Il s'agit d'une petite augmentation par rapport au 0,75% de 2006. Le nombre de mises à l'emploi par contre est passé de 24.850 emplois à 25.311 emplois sur une base annuelle.

En 2007, 0,76% de la population belge a sollicité un revenu d'intégration sociale auprès d'un CPAS. Il s'agit d'une petite augmentation par rapport au 0,75% de 2006. Le nombre de mises à l'emploi par contre est passé de 24.850 emplois à 25.311 emplois sur une base annuelle.

Les CPAS sont les principaux partenaires du SPP Intégration sociale (SPP IS). Ils travaillent sur le terrain pour permettre aux personnes socialement et économiquement les plus défavorisées de notre société, de participer dignement à la vie sociale. Les CPAS disposent à cet effet d'un certain nombre d'instruments tels que le revenu d'intégration sociale, les mises à l'emploi et l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'aide financière urgente, la prime d'installation, l'argent de poche pour les résidents de maisons de repos, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et la guidance budgétaire, les chèques culture et sport...

Le SPP IS rembourse, tout ou en partie, un certain nombre d'interventions aux CPAS. Sur la base de ces demandes de remboursement le SPP IS publie sur son site Internet (www.mi-is.be) un aperçu statistique par mesure.

Chaque rapport reprend le nombre mensuel total de bénéficiaires pour un CPAS déterminé, une province, une région ou pour tous le pays.

La publication comporte des données relatives au :

- Droit à l'intégration sociale (basée sur la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'Intégration sociale)
 - Revenu d'intégration sociale (et les subdivisions démographiques)
 - Formes de mises au travail (et subdivisions démographiques)
- Droit à l'Aide sociale (Basée sur la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS).
 - Equivalent revenu d'intégration sociale ou aide financière (et subdivisions démographiques)
 - Formes de mises au travail (et subdivisions démographiques)
 - Aide médicale urgente (et subdivisions démographiques)

Vous trouverez un aperçu de la période 1999 jusqu'au premier trimestre 2008 inclus sur le site Internet du SPP IS. (http://www.mi-is.be/themes/egov/stats/index_nl.htm).

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante stat@mi-is.be.